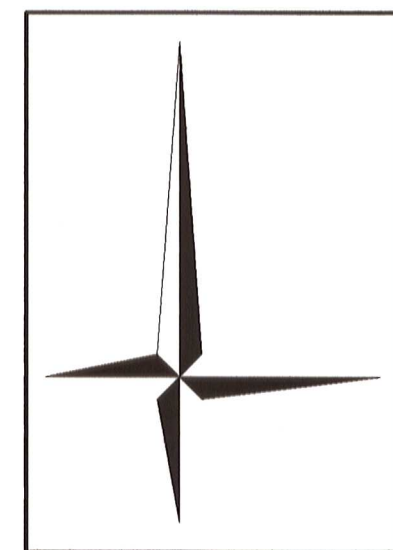
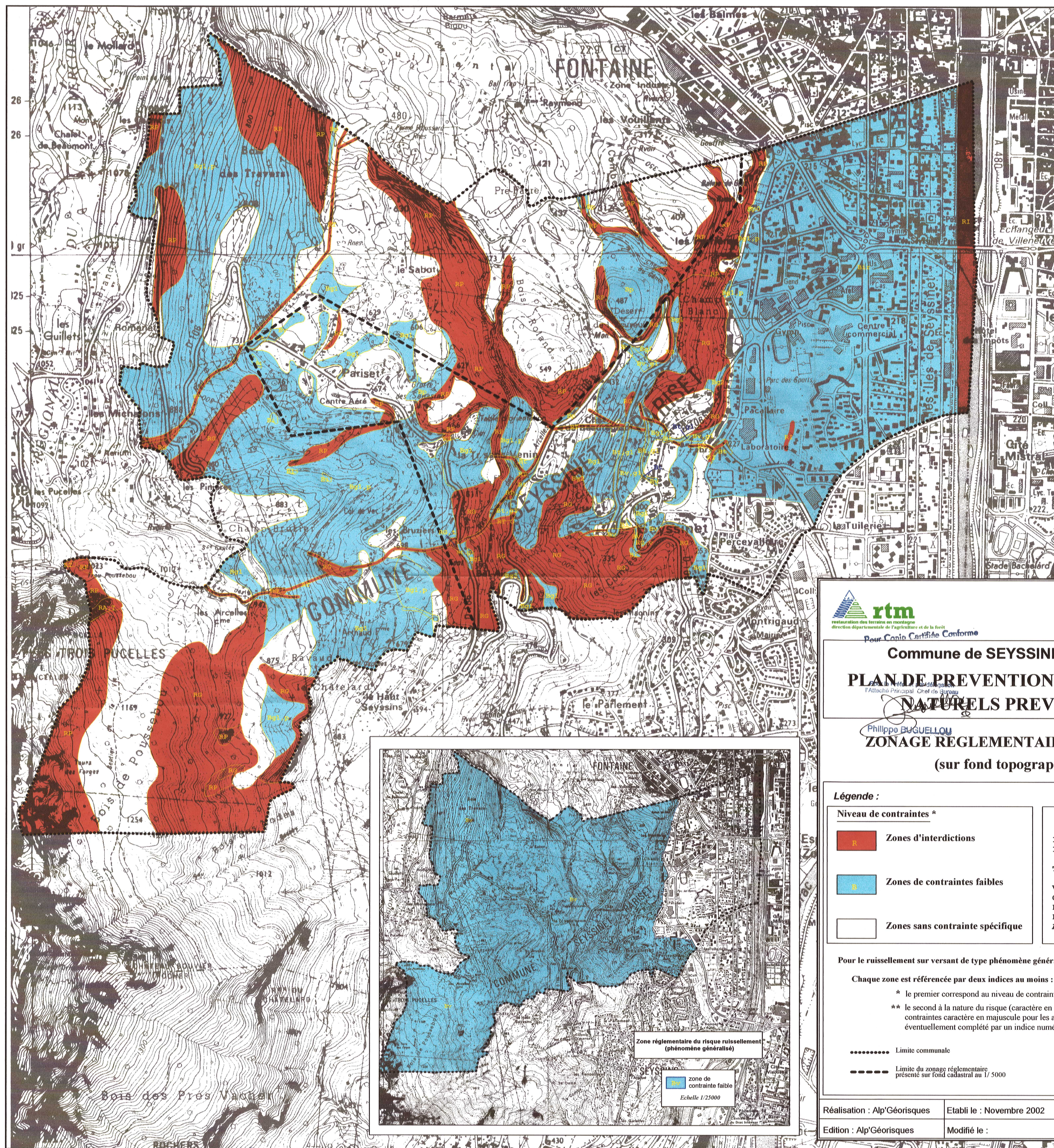





restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Pour Constat Conforme



Préfecture de l'ISERE

Vu pour être annexé à mon

Grenoble, le 29 AVR. 2003

Pour le Préfet et son délégué

Le Secrétaire Général Adjoint

Patrik COUSINARD

Commune de SEYSSINET-PARISSET

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

NATURELS PREVISIBLES

Philippe BUGUELLOU

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

 Zones d'interdictions

 Zones de contraintes faibles

 Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

I, ir : inondation de plaine

I', i' : inondation de plaine en pied de versant

T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles

V, v : ruissellement sur versant

G, g1, g2 : glissements de terrain

P, p, p0 : chutes de pierres

F : effondrements

A, a : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25000

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale

----- Limite du zonage réglementaire présentée sur fond cadastral au 1/ 5000

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Novembre 2002

Edition : Alp'Géorisques

Modifié le :

Echelle : 1/10000